

Bulletin d'inscription au vide grenier de LAGORD du 23 Septembre 2018

Merci d'adresser ce bulletin d'inscription avant le 16 Septembre 2018

**A Madame VALLAT Julie, Vide grenier VCCO, 7 rue des Passeroses 17138 Puilboreau
Ou à VCCO La Rochelle, 90 rue du Vélodrome 17000 La Rochelle**

Règlement à l'ordre du VCCO (pas de règlement en espèces)

Organisateur : **VCCO LA ROCHELLE**

Adresse : **90 rue du Vélodrome – 17000 LA ROCHELLE**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Se déroulant le 23 Septembre 2018 à LAGORD (17140)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour une longueur de ____ mts

Règlement du vide grenier de LAGORD du 23 Septembre 2018

- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs,
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée,
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule,
- La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices,
- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet,
- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 heures. L'installation s'effectuera entre 7h00 et 8h00,
- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier. En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée,
- Un seul véhicule par emplacement est autorisé.
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H00 à 18H et à quitter les lieux avant 19H30 en ayant débarrassé et nettoyé,
- Buvette et petite restauration possibles sur le site,
- Les demandes de dernière minute seront prises en compte dans la limite du linéaire disponible,
- L'inscription implique l'acceptation de ce règlement.